

**Délibération portant approbation des modalités de recrutement et des critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
- Sur** proposition de la directrice de l'Ens sib et de la directrice des études et des stages.

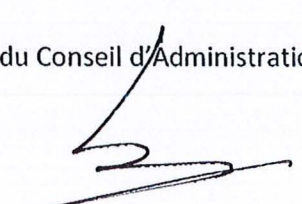
Le conseil d'administration réuni le 13 décembre 2021 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, approuve les modalités de recrutement et les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master.

Membres en exercice : 28  
Quorum de présence : 14  
Votes exprimés : 26  
Dont :  
Pour : 26  
Contre : /  
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

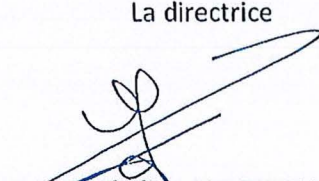
Fait à Lyon, le 13 décembre 2021

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

**Délibération fixant les modalités de recrutement et les critères d'examen  
des dossiers de candidature pour l'entrée en première année  
du diplôme national de master**

En application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les modalités de recrutement et les critères d'examen de dossier ci-après pour l'année universitaire 2022-2023 :

**Master 1 « Sciences de l'information et des bibliothèques »**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Sciences de l'information et des bibliothèques » s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission.

**Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :**

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- La moyenne générale du diplôme préparé, antérieur ou en cours, qui doit être supérieure ou égale à 12/20
- La validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français B2 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

**Master 1 « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques »**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission présidée par la responsable du parcours de l'Université Lumière Lyon 2 et composée des responsables du parcours pour Lyon 2, Lyon 3, l'ENS Lyon et l'Enssib

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques » est conditionnée par :

- Soit l'admission préalable à l'Enssib de l'étudiant.e en première année du master « Sciences de l'information et des bibliothèques » (voir les modalités propres à cette mention).
- Soit le fait d'être titulaire d'un diplôme de master antérieur.

**Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :**

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- Le niveau académique
- La validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français B2 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

**Master « Histoire, civilisations et patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image »**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Histoire, civilisations et patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission

**Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :**

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- La moyenne générale du diplôme préparé, antérieur ou en cours, qui doit être supérieure ou égale à 12/20
- La validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence ou l'attestation d'un niveau B1 minimum
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français C1 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

Délibération approuvée par le Conseil d'administration du 13 décembre 2021.